

COMPTE-RENDU
DE LA REUNION
DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE

SOCIETE S.P.L.R.L.
HAUCONCOURT

5 février 2015

Salle des Fêtes à HAUCONCOURT

Sommaire

1. Introduction
2. Approbation du compte-rendu de la réunion précédente
3. Fonctionnement de la CSS :
 - désignation du Président
 - désignation des membres du bureau
 - approbation du règlement intérieur
4. Bilan S.P.L.R.L. 2013-2014
5. Bilan de l'Inspection des Installations Classées de la DREAL 2014
6. Divers

Qualité	Nom-Prénom	Présent	Excusé	
COLLEGE ADMINISTRATION :				
M. Le Secrétaire Générale de la Préfecture de la Moselle	M. CARTON Alain	X		
Préfecture de la Moselle	M. FRANCOIS Stéphane Mme PIONA Véronique	X X		
DREAL	M. FOLNY Gérard M. DUPONT Renaud M. CARBILLET Fabrice Mme STEIB Hélène	X X X X		
DDT	M. MESSADIA Mustapha	X		
SIRACEDPC	M. GAUDOUEN Gaël M. LEPORCQ David	X X		
SDIS	Capitaine WACK Emmanuel	X		
DIRECCTE				
AGENCE REGIONALE DE SANTE	Mme TOBOLA Hélène Mme SCHIFFMACHER Patricia	X X		
COLLEGE COLLECTIVITE :				
Conseiller Général de la Moselle	Mme KUNTZ Marie-Louise			Absente
Mairie d'Hauconcourt	M. WAGNER Philippe	X		
Mairie d'Argancy	M. FREY Nicolas représenté par Mme ROMANO Valérie	X		
Communauté de Communes Rives de Moselle	M. WAGNER Philippe	X		
COLLEGE EXPLOITANTS :				
Société S.P.L.R.L.	M. LEFEVRE Alexandre M. AURINE Pierre M. RICHOMME Marc	X X	Excusé	
COLLEGE RIVERAINS :				
CLCV de la Moselle	M. TABOURET Marc		Absent	
M. le représentant des industriels du MALAMBAS	M. GITZHOFER Michel	X		
Société LORCA	M. SIMON Raphaël	X		

Société Air Liquide France Industrie	M. CROSNIER Arnaud	X	Excusée
Société SOCORAIL	M. COLLIGNON Jean représenté par M. HOURT Didier	X	
Société SIGALNOR	M. LEBAIR Damien représenté par M. TURINI Gaultier	X	
COLLEGE SALARIE :			
Société S.P.L.R.L.	Mme MARTIN Sandrine M. SICOT Mickaël	X	
Personnalité Qualifiée	M. CHERY Olivier	X	
HORS COLLEGE :			
Brigade Territoriale Autonome de Maizières les Metz	M. ARCHEN	X	

Début de la séance à 14h35

1 – Introduction

M. le Secrétaire Général propose, avant l'examen des rapports d'activités, de procéder à l'approbation du compte rendu de la dernière réunion CLIC et à la mise en place de la Commission de Suivi de Site (CSS) avec la désignation du Président et des membres du bureau.

2 - Approbation du compte rendu de la réunion

M. le Secrétaire Général demande si le compte rendu du CLIC du 19 novembre 2013 appelle des commentaires ou remarques. Aucune remarque n'est faite, le compte rendu est approuvé.

3 – Fonctionnement de la CSS

M. FOLNY explique que cette CSS se substitue au CLIC par un décret du 7 février 2012 relatif aux Commissions de Suivi de Site avec quelques formalités sans profonds changements.

La commission est constituée de 5 collèges ayant le même poids dans la prise de décision. Elle peut comprendre également des personnalités qualifiées.

Un bureau est constitué par le Président de la commission et un représentant de chaque collège. Ce bureau élabore l'ordre du jour. M. FOLNY précise que l'ordre du jour peut être établi par échange de mails.

- a) Désignation du Président

M. FOLNY suggère de reconduire M. le représentant du Préfet à la présidence de la CSS. Personne ne se porte candidat ; M. le Secrétaire Général est proposé à l'unanimité des membres présents.

- b) Désignation des membres du bureau

Les membres de la CSS sont présentés par collège. Après délibération, les membres du bureau sont proposés.

La composition du bureau est la suivante :

Collège	Membre	Suppléant
« Administration »	Le représentant de la DREAL	Le représentant du SDIS
« Collectivités Territoriales »	M. le Maire d'Hauconcourt	Le représentant du Maire d'Argancy
« Exploitant »	M. LEFEVRE	M. RICHOMME
« Riverains »	M. GITZHOFFER	M. TABOURET*
« Salariés »	M. SICOT	Mme MARTIN

*M. TABOURET, représentant la CLCV, a été contacté après la réunion et a accepté d'être suppléant pour le collège « Riverains ».

- c) Approbation du règlement intérieur

Le règlement intérieur définit le fonctionnement, la composition, les missions et les modalités de vote. Aucune remarque n'est formulée ; le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité des membres présents.

4 – Bilan S.P.L.R.L. 2013-2014

M. AURINE, ingénieur à la Raffinerie du Midi, est le coordinateur QHSE sur le site d'Hauconcourt ; il présente le bilan 2013-2014.

Le dépôt est installé sur une ancienne raffinerie fermée en 1982. C'est un site SEVESO « seuil haut » avec une capacité d'environ 90 000 m³ (stockage de gasoil et de fioul) et un poste de chargement camions.

Les sorties annuelles en 2014 représentent moins de 25 000 m³. Le dépôt est un stockage stratégique avec un trafic dimensionné pour le renouvellement des stocks (nombre moyen de 6 camions par jour). L'effectif du dépôt est de 4 personnes.

Les travaux engagés pour la prévention des risques sont présentés avec un investissement lié à la sécurité d'environ 1,6 millions d'euros. Trois événements de gravité mineure ont été recensés en 2014 et un en 2013.

Concernant le bilan du Système de Gestion de la Sécurité (SGS), des actions de formation ont été réalisées (sauveteur secouriste du travail, intervention feu). De nombreux contrôles et vérifications sont effectués sur le site (visites de sécurité, sécurité des entreprises extérieures par les opérateurs, mesures de maîtrise des risques, maintenance annuelle des extincteurs et défense contre l'incendie (DCI)). 11 exercices POI (Plan d'Opération Interne) ont été réalisés ainsi que différents audits (externes, audit clients, internes).

M. CHERY demande si une étude sur la pollution des sols a été réalisée lors de la démolition des bacs 7 et 13.

M. LEFEVRE répond que des études ont déjà été réalisées sur tout le site mais pas précisément à ces endroits-là. Il indique que le site se trouve dans une zone étanche et qu'il existe un système de rabattement de nappe pour confiner une éventuelle pollution.

M. FOLNY ajoute que le site a fait l'objet, par le passé, d'une étude globale « sites et sols pollués » réalisée par TOTAL. Des terrains ont ensuite été vendus à différents industriels sans la remise en état qu'on exigerait au titre des règles actuellement en vigueur. L'entreprise est tenue de déclarer au Préfet l'arrêt des bacs. Les conditions dans lesquelles la remise en état doit être effectuée sont étudiées selon les procédures réglementaires. En particulier, les dispositions prises pour ne pas accroître les risques associés aux bacs exploités doivent être prises en compte.

L'exploitant précise que les bacs démantelés sont vides depuis longtemps.

M. FOLNY indique que le confinement existe tant que le dépôt fonctionne. Si les installations de stockage ne devaient plus être exploitées alors il n'y aurait plus de rabattement. Le sujet est d'importance pour la zone du Malambas.

M. CHERY souhaite savoir si des mesures ont été prises dans le cadre du plan Vigipirate pour le dépôt.

Le Président répond qu'aucune mesure particulière n'a été prise ; les mesures de surveillance habituelles sont mises en œuvre.

M. FOLNY ajoute que s'il devait y avoir des mesures spécifiques, elles seraient décidées par le Préfet. Les exploitants des sites SEVESO ont déjà l'obligation de mettre en place des mesures de surveillance importantes. La DREAL alerte ces sites sur les niveaux du plan Vigipirate ; et les entreprises rendent compte des dispositions mises en œuvre.

5 – Bilan de l'Inspection des Installations Classées 2014

M. FOLNY présente Renaud DUPONT, nouvel inspecteur de la DREAL.

La révision quinquennale de l'étude de dangers est en cours d'instruction.

M. DUPONT rappelle qu'il n'y a plus aucun stockage d'essence depuis 2011 et de fioul hiver depuis février 2013.

Les prescriptions de l'arrêté d'urgence de 2002 suite à la détection d'hydrocarbures dans les eaux souterraines polluées par des engrais liquides de la société LORCA ont été abrogées par arrêté préfectoral complémentaire en 2014. Les analyses effectuées par S.P.L.R.L. depuis 2002 ont montré des résultats inférieurs à la limite de détection.

La nouvelle directive Seveso 3 entre en vigueur au 1^{er} juin 2015. L'objectif est la prise en compte du nouveau système de classification d'étiquetage et à l'emballage des substances et mélanges (Règlement CLP du 16 décembre 2008).

Deux échéances pour S.P.L.R.L. pour fin 2014 :

- l'élaboration du programme de surveillance pour les équipements contribuant aux mesures de maîtrises des risques ;
- la mise en œuvre d'actions pour maîtriser les risques liés au vieillissement des équipements sont à définir dans le Système de Gestion de la Sécurité.

L'inspection du 25 avril 2014 a porté sur le Système de Gestion de la Sécurité, le plan de modernisation des installations, la stratégie de défense incendie et la surveillance des appareils à pression. Aucun écart majeur n'a été constaté. Des éléments complémentaires ont été demandés à l'exploitant sur l'actionnement des boîtes à mousse (protection de l'intérieur des réservoirs) et sur le défaut de communication de l'automate incendie.

M. WACK, DDSIS, indique que pour les boîtes à mousse, il est fait référence à l'exercice incendie réalisé en 2013 avec un scénario dégradé basé sur un dysfonctionnement dans la stratégie de défense contre l'incendie de l'industriel. L'exercice a montré que les boîtes à mousse pouvaient être défaillantes.

Un exercice POI avec le SDIS est programmé en 2015 ; aucun exercice POI avec le SDIS n'a été fait en 2014.

6 - Divers

Concernant Vigipirate, M. WAGNER précise que les forces de l'ordre (Gendarmerie, Police municipale) sont présentes dans la zone industrielle et assurent des rondes régulières. Il déplore des vols fréquents de gasoil dans les petites entreprises. Il ajoute également que le déneigement est maintenant assuré sur toutes les voies. Il pose la question des risques pour les entreprises lors d'évènements climatiques forts et demande si les entreprises sont prévenues.

M. GAUDOUEN répond que le dispositif national restitué par les grandes radios et les chaînes télévisées s'adresse à la population. Les entreprises peuvent s'abonner à un service spécifique de Météo France.

M. le Secrétaire Général indique que les mairies sont destinataires des messages en cas d'alerte. La responsabilité du maire est de porter ces messages d'alerte à la connaissance de la population et des entreprises.

M. WAGNER demande s'il existe toujours le test de la sirène le 1^{er} mercredi de chaque mois. Avec les doubles vitrages, il devient difficile de l'entendre.

Il est confirmé que la sirène est testée le 1^{er} mercredi de chaque mois.

M. WAGNER indique avoir pris un arrêté d'interdiction de circuler aux véhicules de plus de 3,5t du côté de la Moselle et de la sortie du village, arrêté qui est respecté. Il est toujours en attente de la nouvelle plaquette relative à la prévention des risques, plaquette évoquée à chaque réunion CLIC et qui n'est toujours pas réalisée.

M. GAUDOUEN répond que le SIRACEDPC va prendre le pilotage de cette plaquette. C'est un travail collaboratif avec une démarche cohérente : la plaquette d'information doit être un outil de proximité destiné à la population en adéquation avec le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

M. WAGNER espère cette plaquette pour 2015, la commune disposant d'un PPRI et d'un PPRT. Le DICRIM a été mis à jour. Il souhaite une plaquette commune (risques industriels et risques naturels) pour communiquer auprès des habitants et des entreprises.

Il ajoute que, malgré les mesures mises en place pour réduire le risque par les entreprises, des risques peuvent survenir d'activités illicites sur des terrains proches des sites industriels. Il donne l'exemple de découpes de ferraille faites près du dépôt d'hydrocarbures en pleine nuit.

M. GAUDOUEN indique qu'une réunion doit être engagée très rapidement sur la plaquette. Cette plaquette s'orientera vers une synthèse pédagogique du DICRIM en distinguant les inondations et les risques industriels.

M. le Secrétaire Général demande la date de la prochaine réunion.

M. FOLNY répond que les CCS se réunissent une fois par an mais il est possible d'organiser une autre réunion si le bureau en exprime le souhait.

La séance est close à 15H30.

Le Secrétaire Général



Alain CARTON